

**MEMORANDUM OF UNDERSTANDING
ON THE CONSERVATION OF
MIGRATORY SHARKS**

CMS/Sharks/MOS4/National
Report/Madagascar
01 January 2023
Original: French

4th Meeting of the Signatories (Sharks MOS4)
Bonn, 28 February – 2 March 2023

Madagascar National Report

Page number	Item
1 – 5	Completed National Reporting Form
6 – 12	Completed National Reporting Spreadsheet
13 – 30	Plan de mise en oeuvre du plan national de conservation et de gestion des requins et des raies à Madagascar
31 – 59	Plan national de conservation et de gestion des requins et des raies à Madagascar

Sharks MOS4 : Formulaire de rapport national (Version hors ligne)

Objectif: Evaluer l'état de la manière dont les Signataires atteignent l'objectif du Mémorandum d'Entente : "*atteindre et maintenir un état de conservation favorable pour les requins migrants en se basant sur les meilleures informations scientifiques disponibles, en tenant compte des actions actuelles de gestion et de conservation, des valeurs socio-économiques et autres de ces espèces pour les populations des Signataires*" et faire un rapport sur la mise en œuvre du Plan de Conservation.

*Champs obligatoires

Les instructions supplémentaires sont indiquées en *italique*.

Rapport présenté par

1. Nom*
SOLONOMENJANAHARY Jadiyde
2. Position*
point focal du MdE Requin Madagascar
3. Institution*
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
4. Courriel*
jadiydesolo@yahoo.fr
5. Contributeurs
Si les contributions ont été soumises par plusieurs entités
Click or tap here to enter text.

Espèces dans votre zone de juridiction nationale

6. Signataire*
Veillez sélectionner le signataire que vous représentez
Madagascar
7. Veillez ouvrir la [feuille de calcul Excel](#) qui vous a été fournie par le Secrétariat pour votre pays. Utilisez la feuille de calcul pour examiner le statut des espèces inscrites à l'annexe 1 dans votre juridiction nationale. Une fois complétée, veuillez envoyer la feuille de calcul, ainsi que le présent document Word, au Secrétariat (fenella.wood@cms.int).*

Veillez contacter le Secrétariat si vous avez des difficultés à accéder à la feuille de calcul ou si vous avez besoin de conseils et de soutien supplémentaires pour la remplir.

- J'ai téléchargé la feuille de calcul avec succès
 Je n'ai pas pu télécharger la feuille de calcul

8. Vos navires capturent-ils (débarquées, transbordées ou rejetées) des espèces figurant à l'Annexe 1 DANS votre zone de juridiction nationale ? *

- Oui
 Non

9. Si oui, veuillez déclarer les informations sur les captures par espèce dans votre zone de juridiction nationale sur la **feuille de calcul** fournie.

Veuillez fournir des informations sur les espèces qui sont capturées (débarquées, transbordées ou rejetées).

*Veuillez remplir la **colonne F** de la feuille de calcul pour chaque espèce. Une liste déroulante vous permet de choisir parmi les options suivantes : Il y a une liste déroulante que vous pouvez utiliser avec les options suivantes : "prélèvement a lieu", "prélèvement peut avoir lieu", "prélèvement n'a pas lieu", "inconnu" ou "sans objet".*

*Veuillez fournir toute information supplémentaire dans la **colonne G**, par exemple des liens vers des rapports accessibles au public qui pourraient contenir des données pertinentes.*

- J'ai ajouté des informations spécifiques aux espèces dans la feuille de calcul.
 Non applicable

10. Vos navires capturent-ils (débarquées, transbordées ou rejetées) des espèces figurant à l'Annexe 1 EN DEHORS de votre zone de juridiction nationale ? *

- Oui
 Non

11. Si oui, veuillez déclarer les informations sur les captures par espèce en dehors de votre zone de juridiction nationale sur la **feuille de calcul** fournie.

*Veuillez remplir la **colonne H** de la feuille de calcul pour chaque espèce. Une liste déroulante vous permet de choisir parmi les options suivantes : "prélèvement a lieu", "prélèvement potentiel", "prélèvement n'a pas lieu", "inconnu" ou "sans objet".*

*Veuillez fournir toute information supplémentaire dans la **colonne I**, par exemple des liens vers des rapports accessibles au public qui pourraient contenir des données pertinentes.*

- J'ai ajouté des informations spécifiques aux espèces dans la feuille de calcul.
 Non applicable

Mesures de gestion et de conservation

12. Y a-t-il des espèces figurant à l'Annexe 1 qui sont protégées ou dont la pêche est gérée ? *

- Oui
 Non

13. Si oui, veuillez inclure les détails des mesures de protection ou des pêcheries gérées pour chaque espèce dans la **feuille de calcul** fournie. Il peut s'agir de réglementations nationales, supranationales ou de la mise en œuvre des mesures de l'Organisme régional des pêches.

*Veuillez remplir la **colonne J** de la **feuille de calcul** pour chaque espèce.*

- J'ai ajouté des informations spécifiques à l'espèce dans la feuille de calcul.
 Non applicable

14. Existe-t-il des réglementations concernant les espèces inscrites à l'Annexe 1 actuellement en cours de proposition ou de mise en œuvre ? *

- Oui
 Non

15. Si oui, veuillez inclure les détails des réglementations proposées ou en cours de mise en œuvre dans la **feuille de calcul** fournie.

*Veuillez remplir la **colonne K** de la **feuille de calcul** pour chaque espèce.*

- J'ai ajouté des informations spécifiques à l'espèce dans la feuille de calcul.
 Non applicable

16. Avez-vous établi d'autres mesures de conservation pour les espèces figurant à l'Annexe 1 dans votre zone de juridiction nationale ? *

- Oui
 Non

17. Si oui, veuillez inclure les détails des mesures de conservation dans la **feuille de calcul** fournie.

Il peut s'agir d'activités telles que la recherche, le renforcement des capacités, la formation, la conservation des habitats, etc.

*Veuillez remplir la **colonne L** de la **feuille de calcul** pour chaque espèce.*

- J'ai ajouté des informations spécifiques à l'espèce sur la feuille de calcul.
 Non applicable

Coopération

18. Coopérez-vous avec d'autres Signataires ou ONG sur la mise en œuvre du MdE sur les requins et de son Plan de conservation ? *

Veillez fournir des détails sur cette coopération.

Wildlife Conservation Society: Coopération sur l'élaboration et la mise en oeuvre du plan d'action et plan de Mise en œuvre sur la conservation et la gestion durable des requins et raies.

19. Avez-vous identifié le besoin, ou avez-vous une demande de coopération avec d'autres Signataires ou Partenaires Coopérants pour mettre en œuvre le Plan de Conservation dans votre pays/région ? Par exemple, un organisme régional de pêche pertinent. *

Veillez décrire

Madagascar a besoin d'une forte coopération avec les partenaires oeuvrant sur la conservation et gestion durable des requins afin de mettre en œuvre les documents de plan d'action et de plan de mise en œuvre

20. Avez-vous identifié des obstacles empêchant la coopération et le partenariat pour mettre en œuvre le MdE sur les requins et son Plan de conservation ? *

Veillez décrire

obstacles sur : les partenaires et les coopérant sur la conservation des requins ne se connaissent pas. Les documents de conservation et de gestion durable des requins ne sont pas vulgarisés aux seins des partenaires. Madagascar agit seul dans son coin sans aide même techniquement

Capacité et matériaux

21. Quels sont les besoins en capacités que vous avez identifiés dans votre pays ?
Veillez fournir des détails. *

Cela pourrait inclure, mais sans s'y limiter, la formation, l'équipement, le matériel, le financement, la collecte de données, etc.

Les aides en capacité sont toutes ouvertes pour nous car nous avons déjà un plan de mise en oeuvre et un plan d'action de conservation

22. Quels guides d'identification régionaux (ou nationaux), et quelles lignes directrices pour une manipulation et une libération sûres utilisez-vous ? *

Veillez fournir une citation et un lien Internet. Si des guides nationaux peuvent être mis à la disposition d'autres signataires, veuillez les envoyer par courriel en format PDF à fenella.wood@cms.int.

Plan National d'action sur la conservation et la gestion durable des requin et raies et Plan de mise en œuvre sur la conservation et la gestion durable des requins et raies

23. Veuillez envoyer tout document relatif à la conservation et à la gestion des espèces inscrites à l'Annexe 1 qui devrait être inclus dans le Hub d'information (<https://www.cms.int/sharks/en/sharks-mou-infohub>) à fenella.wood@cms.int.

- Les documents pertinents pour le Hub d'information ont été envoyés par courriel au Secrétariat.
- Non Applicable

Espèce		Statut des espèces dans votre zone de juridiction nationale selon l'IUCN	Statut des espèces dans votre zone de juridiction nationale	Espèces que vos navires capturent DANS votre zone de juridiction nationale ¹	Tout document justificatif pour les captures dans votre zone de juridiction nationale	Espèces que les navires de votre pavillon capturent EN DEHORS des limites de votre juridiction nationale ²	Tout document justificatif pour les captures dans votre zone de juridiction nationale
Nom scientifique	Nom commun (anglais)						
<i>Alopias pelagicus</i>	Pelagic Thresher Shark	Existant (Résident)					
<i>Alopias superciliosus</i>	Bigeye Thresher Shark	Existant (Résident)					
<i>Alopias vulpinus</i>	Common Thresher Shark	Possiblement existant					
<i>Anoxypristis cuspidata</i>	Narrow Sawfish	Ne se produit pas					
<i>Carcharhinus falciformis</i>	Silky Shark	Existant (Résident)	Existant (Résident)	La prise a lieu	Plan National d'action sur la conservation et la gestion durable des requin et raies et Plan de mise en œuvre sur la conservation et la gestion durable des requins et raies	La prise a lieu	Plan National d'action sur la conservation et la gestion durable des requin et raies et Plan de mise en œuvre sur la conservation et la gestion durable des requins et raies
<i>Carcharhinus longimanus</i>	Oceanic Whitetip Shark	Existant (Résident)	Existant (Résident)	La prise a lieu	Plan National d'action sur la conservation et la gestion durable des requin et raies et Plan de mise en œuvre sur la conservation	La prise a lieu	Plan National d'action sur la conservation et la gestion durable des requin et raies et Plan de mise en œuvre sur la

¹ Espèces que vos navires capturent (débarquées, transbordé ou rejetées) DANS votre zone de juridiction nationale.

² Espèces que les navires de votre pavillon capturent (débarquées, transbordé ou rejetées) EN DEHORS des limites de votre juridiction nationale. Cela inclut également les navires ayant le potentiel de capturer ces espèces.

Espèce		Statut des espèces dans votre zone de juridiction nationale selon l'IUCN	Statut des espèces dans votre zone de juridiction nationale	Espèces que vos navires capturent DANS votre zone de juridiction nationale ¹	Tout document justificatif pour les captures dans votre zone de juridiction nationale	Espèces que les navires de votre pavillon capturent EN DEHORS des limites de votre juridiction nationale ²	Tout document justificatif pour les captures dans votre zone de juridiction nationale
Nom scientifique	Nom commun (anglais)						
					et la gestion durable des requins et raies		conservation et la gestion durable des requins et raies
<i>Carcharhinus obscurus</i>	Dusky Shark	Existant (Résident)					
<i>Carcharodon carcharias</i>	Great White Shark	Existant (Résident)					
<i>Cetorhinus maximus</i>	Basking Shark	Ne se produit pas					
<i>Isurus oxyrinchus</i>	Shortfin Mako Shark	Existant (Résident)					
<i>Isurus paucus</i>	Longfin Mako Shark	Existant (Résident)					
<i>Lamna nasus</i>	Porbeagle	Ne se produit pas					
<i>Manta alfredi (Mobula alfredi)</i>	Reef Manta Ray	Existant (Résident)					
<i>Manta birostris (Mobula birostris)</i>	Manta Ray	Existant (Résident)					
<i>Mobula eregoodootenkee (Mobula eregoodoo)</i>	Longhorned Pygmy Devil Ray	Possiblement existant					
<i>Mobula hypostoma</i>	Atlantic Devil Ray	Ne se produit pas					
<i>Mobula japanica (Veuillez entrer des informations)</i>	Japanese Devil Ray	Possiblement existant					

Espèce		Statut des espèces dans votre zone de juridiction nationale selon l'IUCN	Statut des espèces dans votre zone de juridiction nationale	Espèces que vos navires capturent DANS votre zone de juridiction nationale ¹	Tout document justificatif pour les captures dans votre zone de juridiction nationale	Espèces que les navires de votre pavillon capturent EN DEHORS des limites de votre juridiction nationale ²	Tout document justificatif pour les captures dans votre zone de juridiction nationale
Nom scientifique	Nom commun (anglais)						
<i>sous Mobula mobular)</i>							
<i>Mobula kuhlii</i>	Shortfin Devil Ray	Possiblement existant					
<i>Mobula mobular</i>	Giant Devil Ray	Possiblement existant					
<i>Mobula munkiana</i>	Pygmy Devil Ray	Ne se produit pas					
<i>Mobula rochebrunei</i> (Veuillez entrer des informations dans la catégorie <i>Mobula hypostoma</i>)	Lesser Guinean Devil Ray	Ne se produit pas					
<i>Mobula tarapacana</i>	Sicklefin Devil Ray	Possiblement existant					
<i>Mobula thurstoni</i>	Bentfin Devil Ray	Possiblement existant					
<i>Pristis clavata</i>	Dwarf Sawfish	Ne se produit pas					
<i>Pristis pectinata</i>	Smalltooth Sawfish	Ne se produit pas					
<i>Pristis pristis</i>	Large-tooth Sawfish	Existant (Résident)					
<i>Pristis zijsron</i>	Green Sawfish	Présence incertaine					
<i>Rhincodon typus</i>	Whale Shark	Existant (Résident)					
<i>Rhinobatos rhinobatos</i>	Common Guitarfish	Ne se produit pas					

Espèce		Statut des espèces dans votre zone de juridiction nationale selon l'IUCN	Statut des espèces dans votre zone de juridiction nationale	Espèces que vos navires capturent DANS votre zone de juridiction nationale ¹	Tout document justificatif pour les captures dans votre zone de juridiction nationale	Espèces que les navires de votre pavillon capturent EN DEHORS des limites de votre juridiction nationale ²	Tout document justificatif pour les captures dans votre zone de juridiction nationale
Nom scientifique	Nom commun (anglais)						
<i>Rhynchobatus australiae</i>	Bottlenose Wedgefish	Ne se produit pas					
<i>Rhynchobatus djiddensis</i>	Whitespotted Wedgefish	Ne se produit pas					
<i>Rhynchobatus laevis</i>	Smoothnose Wedgefish	Ne se produit pas					
<i>Sphyrna lewini</i>	Scalloped Hammerhead Shark	Existant (Résident)					
<i>Sphyrna mokarran</i>	Great Hammerhead Shark	Existant (Résident)					
<i>Sphyrna zygaena</i>	Smooth Hammerhead Shark	Existant (Résident)					
<i>Squalus acanthias</i>	Spiny Dogfish	Ne se produit pas					
<i>Squatina squatina</i>	Angelshark	Ne se produit pas					

Espèce		Détails des mesures de protection ou des pêcheries gérées pour chaque espèce	Détails des réglementations actuellement proposées ou mises en œuvre pour chaque espèce	Détails des mesures de conservation pour chaque espèce	Commentaires, y compris les sources d'information, les ressources et les liens
Nom scientifique	Nom commun (anglais)				
<i>Alopias pelagicus</i>	Pelagic Thresher Shark				
<i>Alopias superciliosus</i>	Bigeye Thresher Shark				
<i>Alopias vulpinus</i>	Common Thresher Shark				
<i>Anoxypristis cuspidata</i>	Narrow Sawfish				
<i>Carcharhinus falciformis</i>	Silky Shark	Plan National d'action sur la conservation et la gestion durable des requin et raies et Plan de mise en œuvre sur la conservation et la gestion durable des requins et raies	Plan National d'action sur la conservation et la gestion durable des requin et raies et Plan de mise en œuvre sur la conservation et la gestion durable des requins et raies	Plan National d'action sur la conservation et la gestion durable des requin et raies et Plan de mise en œuvre sur la conservation et la gestion durable des requins et raies	Plan National d'action sur la conservation et la gestion durable des requin et raies et Plan de mise en œuvre sur la conservation et la gestion durable des requins et raies www.primature.gov.mg
<i>Carcharhinus longimanus</i>	Oceanic Whitetip Shark	Plan National d'action sur la conservation et la gestion durable des requin et raies et Plan de mise en œuvre sur la conservation et la gestion durable des requins et raies	Plan National d'action sur la conservation et la gestion durable des requin et raies et Plan de mise en œuvre sur la conservation et la gestion durable des requins et raies	Plan National d'action sur la conservation et la gestion durable des requin et raies et Plan de mise en œuvre sur la conservation et la gestion durable des requins et raies	Plan National d'action sur la conservation et la gestion durable des requin et raies et Plan de mise en œuvre sur la conservation et la gestion durable des requins et raies www.primature.gov.mg
<i>Carcharhinus obscurus</i>	Dusky Shark				
<i>Carcharodon carcharias</i>	Great White Shark				
<i>Cetorhinus maximus</i>	Basking Shark				
<i>Isurus oxyrinchus</i>	Shortfin Mako Shark				
<i>Isurus paucus</i>	Longfin Mako Shark				

Espèce		Détails des mesures de protection ou des pêcheries gérées pour chaque espèce	Détails des réglementations actuellement proposées ou mises en œuvre pour chaque espèce	Détails des mesures de conservation pour chaque espèce	Commentaires, y compris les sources d'information, les ressources et les liens
Nom scientifique	Nom commun (anglais)				
<i>Lamna nasus</i>	Porbeagle				
<i>Manta alfredi</i> (<i>Mobula alfredi</i>)	Reef Manta Ray				
<i>Manta birostris</i> (<i>Mobula birostris</i>)	Manta Ray				
<i>Mobula eregoodootenkee</i> (<i>Mobule eregoodoo</i>)	Longhorned Pygmy Devil Ray				
<i>Mobula hypostoma</i>	Atlantic Devil Ray				
<i>Mobula japanica</i> (Veuillez entrer des informations sous <i>Mobula mobular</i>)	Japanese Devil Ray				
<i>Mobula kuhlii</i>	Shortfin Devil Ray				
<i>Mobula mobular</i>	Giant Devil Ray				
<i>Mobula munkiana</i>	Pygmy Devil Ray				
<i>Mobula rochebrunei</i> (Veuillez entrer des informations dans la catégorie <i>Mobula hypostoma</i>)	Lesser Guinean Devil Ray				
<i>Mobula tarapacana</i>	Sicklefin Devil Ray				
<i>Mobula thurstoni</i>	Bentfin Devil Ray				
<i>Pristis clavata</i>	Dwarf Sawfish				
<i>Pristis pectinata</i>	Smalltooth Sawfish				

Espèce		Détails des mesures de protection ou des pêcheries gérées pour chaque espèce	Détails des réglementations actuellement proposées ou mises en œuvre pour chaque espèce	Détails des mesures de conservation pour chaque espèce	Commentaires, y compris les sources d'information, les ressources et les liens
Nom scientifique	Nom commun (anglais)				
<i>Pristis pristis</i>	Largetooth Sawfish				
<i>Pristis zijsron</i>	Green Sawfish				
<i>Rhincodon typus</i>	Whale Shark				
<i>Rhinobatos rhinobatos</i>	Common Guitarfish				
<i>Rhynchobatus australiae</i>	Bottlenose Wedgefish				
<i>Rhynchobatus djiddensis</i>	Whitespotted Wedgefish				
<i>Rhynchobatus laevis</i>	Smoothnose Wedgefish				
<i>Sphyrna lewini</i>	Scalloped Hammerhead Shark				
<i>Sphyrna mokarran</i>	Great Hammerhead Shark				
<i>Sphyrna zygaena</i>	Smooth Hammerhead Shark				
<i>Squalus acanthias</i>	Spiny Dogfish				
<i>Squatina squatina</i>	Angelshark				



PLAN DE MISE EN OEUVRE DU PLAN NATIONAL DE CONSERVATION ET DE GESTION DES REQUINS ET DES RAIES À MADAGASCAR



2022 - 2026

**PLAN DE MISE EN OEUVRE DU PLAN NATIONAL DE CONSERVATION ET
DE GESTION DES REQUINS ET DES RAIES À MADAGASCAR**

Sommaire

Introduction	p.5
1. Rappel du Cadre stratégique	p.6
2. Plan de mise en œuvre	p.7
2.1. Objectif stratégique 1	p.7
2.2. Objectif stratégique 2	p.10
2.3. Objectif stratégique 3	p.12
2.4. Objectif stratégique 4	p.15
2.5. Objectif stratégique 5	p.16
2.6. Objectif stratégique 6	p.17



Introduction

Madagascar a élaboré un Plan National de Conservation et de Gestion Durables des Requins et des Raies de Madagascar qui devrait répondre aux objectifs suivants :

- ◇ Améliorer les connaissances sur les espèces de requins et de raies et leur pêche, y compris leur rôle dans l'écosystème, afin d'assurer la conservation et la gestion ;
- ◇ Veiller à ce que les pêches ciblées et les pêches accidentelles des requins et des raies soient durables et correctement gérées ;
- ◇ Améliorer l'état de conservation des requins et des raies dans la région grâce à la récupération des espèces en voie de disparition et à la restauration des espèces appauvries ; et améliorer leur contribution à l'intégrité de l'écosystème, aux moyens de subsistance de la communauté et aux économies nationales ;
- ◇ Sensibiliser le public aux menaces pesant sur les requins et les raies et leur habitat, et améliorer la participation du public et les activités de conservation

Pour permettre aux parties prenantes de mieux harmoniser leurs interventions et de mieux se positionner par rapport aux différents axes stratégiques, ce plan de mise en œuvre a été rédigé avec des activités détaillées et le budget y afférent.



1. RAPPEL DU CADRE STRATEGIQUE

1.1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif principal

Conserver et gérer de façon efficace les requins et les raies afin d'assurer leur utilisation optimale à long terme et durable, et de maintenir leur fonction écologique.

Objectifs stratégiques

- ◇ OS 1: Améliorer la collecte, le rapportage et l'utilisation des données
- ◇ OS 2: Renforcer la politique et la législation
- ◇ OS 3: Renforcer les mesures de conservation et de gestion
- ◇ OS 4 : Renforcer les capacités régionale et nationale
- ◇ OS 5 : Améliorer la mise en conformité et la mise en vigueur des réglementations
- ◇ OS 6 : Améliorer la sensibilisation et la communication



2. PLAN DE MISE EN OEUVRE

2.1. OBJECTIF STRATEGIQUE 1

Intitulé : Améliorer la collecte, le rapportage et l'utilisation des données

Approches principales :

- ◇ Mise en œuvre du mécanisme de collecte de données
- ◇ Mise en œuvre du mécanisme de traitement et d'analyse
- ◇ Mise en œuvre du mécanisme de distribution

Code	Principales	Indicateurs	Sous Activités	Modalité d'intervention	Acteurs impliqués		A1	A2	A3	A4	A5	Budget
					Lead	Parties Prenantes						
Capitalisation et consolidation des données												
A.1.1.1	Réaliser un état des lieux des données, des acteurs et des outils et identifier les lacunes par rapport aux besoins	Nombre de processus d'état des lieux réalisés	Identifier les besoins en données socio-économiques, biologiques et techniques ainsi qu'en outils de collecte Cartographier les acteurs Evaluer les données existantes Identifier les lacunes en données	Etude via des Consultants	POINTS FOC AUX	MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT - MESUPRES - ONG						126.500.000
A.1.1.2	Améliorer et standardiser les outils de collecte de données	% d'outils de collecte de données standardisés	Inventorier les systèmes de collecte de données existants Etablir un tableau de bord standard et concerté pour la collecte de données	Etude via des Consultants	POINTS FOC AUX	MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT - MESUPRES - ONG						
A.1.1.3	Centraliser les données	% de données sur les requins et les raies centralisées	Définir le mécanisme de partage de données Mettre en place une unité interministérielle pour le traitement des données collectées	Atelier de concertation Renforcement de l'UG SNGCRR	POINTS FOC AUX	MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT - MESUPRES - ONG						
Données biologiques et écologiques												

	<p>systèmes de suivi des captures pour les pêches commerciales / industrielles et les navires de pêche étrangers et les activités de pêche Sportive</p>	<p>système de suivi opérationnel à l'échelle nationale au niveau des pêcheurs.</p>	<p>Embarquer des observateurs à bord</p>	<p>Monitoring</p>	<p>MIN. PECHE</p>	<p>UG SNGCRR - MIN. ENVIRONNEMENT - Min Commerce - ONG</p>						
Données commerciales et économiques												
A.1.4.1	<p>Etablir un programme national de surveillance du commerce de chondrichthyens au niveau national</p>	<p>Existence d'un programme national de surveillance</p>	<p>Etendre l'activité de l'observatoire économique sur le commerce des chondrichthyens</p>	<p>Enquête via ministère</p>	<p>MIN. PECHE</p>	<p>UG SNGCRR - MIN. ENVIRONNEMENT - Min Commerce - ONG</p>						
A.1.4.2	<p>Améliorer le suivi et l'analyse des données sur l'exportation des requins et des raies</p>	<p>Existence d'un protocole d'accord/ convention entre Ministère et ONG</p> <p>Nombre de publication sur le suivi et analyse des données</p>	<p>Mettre en place une unité interministérielle pour l'analyse des données sur l'exportation des requins et des raies</p>	<p>Arrêté interministériel</p> <p>Renforcement de l'UG SNGRR</p>	<p>POINTS FOC AUX</p>	<p>MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT - Min Commerce - MFB</p>						70.000.000
A.1.4.3	<p>Améliorer la connaissance de l'importance socioéconomique de la pêche des requins et des raies dans les pêches artisanales pour Madagascar</p>	<p>Nombre de publication sur les Etudes socioéconomique</p>	<p>Faire une étude socioéconomique de la pêche de requins et de raies pour les pêches artisanales</p> <p>Diffuser les résultats des études et des collecte de données</p>	<p>Etude via des consultants</p> <p>Enquête permanente via des observateurs</p> <p>Prestataire externe</p>	<p>POINTS FOC AUX</p>	<p>MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT - MESUPRES - ONG - Communauté des Pêcheurs - Collecteurs</p>						

2.2. OBJECTIF STRATEGIQUE 2

Intitulé : Renforcer la politique et la législation

Approches principales :

- ◇ Déclinaison de la feuille de route en différents plans (plan de conservation, plan de gestion, ...)
- ◇ Réactualisation des textes juridiques et réglementaires

Code	Activités principales	Indicateurs	Sous Activités	Modalité d'intervention	Acteurs impliqués		A1	A2	A3	A4	A5	Budget
					Lead	Parties Prenantes						
Cadre Politique												
A.2.1.1	Mettre en œuvre les Accords internationaux et régionaux ratifiés sur la conservation et la gestion des requins et des raies	% d'accords ratifiés faisant l'objet de textes d'application élaborés	Elaborer une feuille de route nationale sur la conservation et la gestion des requins et des raies Elaborer un plan d'action national	Etude via Consultant Atelier national	POINTS FOC AUX	MIN. ENVIRONNEMENT - MIN. PECHE - MESUPRES - ONG						161.000.000
A.2.1.2	Promouvoir la planification de la conservation des espèces de requins menacés et les raies de Madagascar	Existence de plan de conservation des espèces menacées promu	Elaboration d'un plan de conservation Sensibiliser les parties prenantes sur la conservation des espèces de requins menacés et des raies	Atelier National Sensibilisation IEC	POINTS FOC AUX	MIN. ENVIRONNEMENT - MIN. PECHE - MESUPRES - ONG - Communauté des Pêcheurs - Collecteurs						
A.2.1.3	Elaborer un texte sur la classification des espèces pour le cas de Madagascar	Texte sur la classification des espèces établi	Etablir le texte sur les espèces pour Madagascar, sur la base des résultats des recherches	Compilation des bases de données existantes	POINTS FOC AUX	MIN. ENVIRONNEMENT - MIN. PECHE - ONG - Communauté des Pêcheurs - Collecteurs						
A.2.1.4	Elaborer une politique nationale pour la conservation et la gestion des chondrichthyens	Existence d'une politique nationale pour la conservation et la gestion des chondrichthyens	Elaborer une politique et une stratégie nationale pour la conservation et la gestion des chondrichthyens	Atelier national	MIN. ENVIRONNEMENT	MIN. PECHE - MESUPRES - ONG - Communauté des Pêcheurs - Collecteurs						

Cadre Juridique et Réglementaire

Cadre Juridique et Réglementaire												
A.2.2.1	Faire une revue, réactualiser et s'assurer de l'application des textes juridiques et réglementaires relatifs au commerce des produits des requins et raies	% de textes réglementaires sur l'exploitation réajustés et appliqués	Faire une revue des textes juridiques et réglementaires relatif au commerce des produits des requins et raies	Collecte et analyse des textes via des consultants	POINTS FOC AUX	MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT - MESUPRES - Min Commerce						2.000.000
A.2.2.2	Établir des régimes de gestion complets pour le commerce des produits de requins et raies, y compris la mise en œuvre des mesures CITES pour les requins	Existence de régime de gestion pour le commerce des produits des requins et des raies	Elaborer un texte réglementaire selon les mesures de CITES	Atelier	MIN. ENVIRONNEMENT	MIN. PECHE - Min Commerce - MFB						
			Assurer la mise en application de ce texte	Monitoring	POINTS FOC AUX	MIN. ENVIRONNEMENT - MIN. PECHE - Min Commerce						
A.2.2.3	Formuler des avis de commerces non préjudiciables pour les espèces de requins et des raies	Avis de commerce non préjudiciables pour les espèces de requins et raies établi	Etablir l'avis de commerce non préjudiciable sur la base des résultats des données scientifiques (cf A1.2.1)	Monitoring	MIN. PECHE	Min Environnement - Centres de recherche - ONG						

2.3. OBJECTIF STRATEGIQUE 3

Intitulé : Renforcer les mesures de conservation et de gestion

Approches principales :

- ◇ Gestion des savoirs (recueils des bonnes pratiques et animation de la communauté des pratiques)
- ◇ Renforcement du mécanisme de partage

Code	Activités principales	Indicateurs	Sous Activités	Modalité d'intervention	Acteurs impliqués		A1	A2	A3	A4	A5	Budget
					Lead	Parties Prenantes						
Capitalisation des bonnes pratiques												
A.3.1.1	Identifier les meilleurs modèles pratiques pour une meilleure gestion de la pêche ciblée de chondrichthyens menacés dans les pêches à petite échelle, diffuser et répliquer (suivi pêche; suivi bioécologique)	Existence de mécanisme d'identification et d'analyse des pratiques de pêche ciblée	Gestion des connaissances et mise à l'échelle	Etude via consultant Atelier diffusion	POINTS FOC AUX	MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT - ONG - Communauté des Pêcheurs						60.000.000
A.3.1.2	Identifier les meilleurs modèles pratiques pour réduire la pêche accidentelle de chondrichthyens menacés dans les pêches à petite échelle, diffuser et répliquer (suivi pêche; suivi bioécologique)	Existence de mécanisme d'identification et d'analyse des pratiques de réduction de pêche accidentelle	Gestion des connaissances et mise à l'échelle	Etude via consultant Atelier diffusion	POINTS FOC AUX	MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT - ONG - Communauté des Pêcheurs						
A.3.1.3	Identifier les meilleurs modèles de cogestion communautaire qui intègrent, diffusent et répliquent des mesures pour la conservation des requins et raies	Nombre de modèles de cogestion communautaire identifiés	Gestion des connaissances et mise à l'échelle	Etude via Consultant Atelier Diffusion	POINTS FOC AUX	MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT - ONG - Communauté des Pêcheurs						

Cadre Juridique et Réglementaire

A.3.2.1	Établir des mesures pour réduire la mortalité par pêche des requins et raies conformément à l'Approche de précaution de la FAO pour les pêches de capture et le Code de conduite pour une pêche responsable	Nombre de pêcheur et exploitant identifiés pour la gestion de pêche % de participation communautaire	Proposition de texte d'application relative à la réduction de la mortalité par pêche des requins et des raies ; Renforcer la diffusion des Cartes de pêcheur identifiant les engins utilisés par les détenteurs	Elaboration sur la proposition de texte	POINTS FOC AUX	MIN. ENVIRONNEMENT - MIN. PECHE								
A.3.2.2	Promouvoir les mesures d'atténuation des prises accessoires de requins et raies	Taux de réduction des prises accessoires de requins et raies	Vulgarisation de matériels Suivi des captures Réduction de l'effort de pêche	Campagne de sensibilisation	POINTS FOC AUX	MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT – ONG - Communauté des Pêcheurs								
A.3.2.3	Élargir l'utilisation des zones de non- prise pour contribuer à la conservation et à la gestion des requins et des raies, en particulier pour protéger les espèces endémiques menacées dans la région	Taille des zones protégées; Nombre d'AMP associées aux espèces menacées et endémiques; Connaissance de l'habitat	Faire une étude de distributions spatio-temporelles et abondance Réaliser une analyse de priorisation pour la conservation (Marxan, ...) Mettre en place une mesure de gestion (Zonage, AMP, APGL,...)	Etude via des Consultants	POINTS FOC AUX	MIN. ENVIRONNEMENT - MIN. PECHE								
A.3.2.4	Utiliser les AMP transfrontalières dans la SWIO	Etat biologique et structure des populations, des communautés des espèces migratrices Nombre de pays participatifs Nombre des AMP	Faire une révision de connaissance existant Réaliser une étude scientifique sur la migration et sur la connectivité Faire une analyse Marxan pour les moyens les plus efficaces des zonages des AMPs	Collaboration avec les pays de l'OI	POINTS FOC AUX	MIN. ENVIRONNEMENT - MIN. PECHE – ONG - Communauté des Pêcheurs								
A.3.2.5	Renforcer les contrôles et surveillances	- Nombre des observateurs sur les bateaux de pêche industrielle Nombre de garde côte	Mettre en place et opérationnaliser le CCS (petite pêche), Renforcer le reporting des observateurs à bord (pêche industrielle)	Suivi et Contrôle	MIN. PECHE	UG SNGCRR – ONG - Communauté des Pêcheurs								
														102.500.000

2.4. OBJECTIF STRATEGIQUE 4

Intitulé : Renforcer la capacité régionale et nationale

Approches principales :

- ◇ Participation dans les instances régionales
- ◇ Renforcement du mécanisme de coordination et de partage

Code	Activités principales	Indicateurs	Sous Activités	Modalité d'intervention	Acteurs impliqués		A1	A2	A3	A4	A5	Budget
					Lead	Parties Prenantes						
Capitalisation des bonnes pratiques												
A.4.1.1	Contribuer à l'établissement d'un groupe de travail sur les requins et raies			Participation à des rencontres internationales	POINTS FOC AUX	Min. Pêche - Min. Environnement						p.m
A.4.1.2	Contribuer à l'établissement d'un centre de capacité régional sur les requins et raies			Participation à des rencontres internationales	POINTS FOC AUX	Min. Pêche - Min. Environnement						
Cadre Juridique et Réglementaire												
A.4.2.1	Mettre en place un mécanisme propre et pérenne pour la disponibilité des ressources financières, matérielles et techniques nécessaires	Inscription de la ligne budgétaire concernant le Shark MoU dans la loi de finance	Evaluer des besoins de financement Faire une analyse économique sur les requins et les raies ; Inscription dans la loi de finance	Observateurs ; améliorer le Evaluation économique ; activité de plaidoyer	POINTS FOC AUX	Min. Pêche - Min. Environnement - ONG						220.000.000
A.4.2.2	Mettre en place d'un mécanisme d'échange au niveau des entités nationales	Existence d'un mécanisme et de protocole de recherches Nombre	Etablir un protocole de recherche sur les requins et les raies ; Dynamiser le groupe de travail sur les requins et les raies ; Promouvoir la collaboration entre les entités Information et formations des	Réunions (groupe de travail), Forum, Mailing list	POINTS FOC AUX	Min. Pêche - Min. Environnement - CSO - ONG - MESUPRES						
A.4.2.3	Améliorer la capacité des observateurs	d'observateurs formés	Formation des observateurs Reporting des observateurs; Valoriser les guides de WIOMSA (identification)	Formation et production de guides	POINTS FOC AUX	Min. Environnement - CSP - CIFM						

2.5. OBJECTIF STRATEGIQUE 5

Intitulé : Améliorer la mise en conformité et la mise en vigueur des réglementations

Approches principales :

- ◇ Revue et réactualisation des textes
- ◇ Mise en place de mécanisme de diffusion des textes
- ◇ Evaluation de l'application de ces textes avec analyse de mécanisme de contrôle et de suivi

Code	Activités principales	Indicateurs	Sous Activités	Modalité d'intervention	Acteurs impliqués		A1	A2	A3	A4	A5	Budget
					Lead	Parties Prenantes						
Capacité au niveau national												
A.5.1.1	Améliorer la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion en termes d'engagements au titre des conventions internationales	Existence d'un mécanisme de révision des textes	Faire une revue des textes pour se conformer aux mesures de conservation et aux engagement.	- Collecte des textes - Inventaires	POINTS FOC AUX	MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT - Min. commerce - Min Transport						250.500.000
A.5.1.2	S'attaquer à tous les aspects de la pêche INN des requins et raies et du commerce des produits illicites de requins INN	Evolution des cas des pêches INN	Renforcer les contrôles des bateaux de pêche commerciale et industrielle	Suivi et Contrôle	POINTS FOC AUX	Min Transport - Communauté de pêcheurs - Collecteurs - Armateurs - Société de Pêche - MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT - Min commerce						
			Renforcer le contrôle de la pêche à petite échelle									
Renforcer le contrôle de la circulation des produits de pêche												
Capacité au niveau local												
A.5.2.1	Diffuser et répliquer des mesures efficaces de surveillance et de contrôle dirigées par la communauté dans des zones cogérées SMART ou similaires	Nombre CCS opérationnel	Identifier les mesures efficaces avant diffusion et réplique	Inventaires et diffusion	POINTS FOC AUX	Min. Pêche - Min. Environnement						230.000.000

2.6. OBJECTIF STRATEGIQUE 6


Intitulé : Améliorer la sensibilisation et communication

Approches principales :

- ◇ Mise en œuvre d'une stratégie de communication
- ◇ Mise en œuvre d'une stratégie d'éducation environnementale
- ◇ Mise en œuvre de renforcement des capacités des acteurs de terrain

Code	Activités principales	Indicateurs	Sous Activités	Modalité d'intervention	Acteurs impliqués		A1	A2	A3	A4	A5	Budget
					Lead	Parties Prenantes						
Communication de masse												
A.6.1.1	Effectuer des campagnes nationales et régionales sur la conservation et la gestion des requins et raies	- Nombre de campagnes réalisées - % zones géographique couvertes	Elaborer une stratégie de communication (fournir des guides d'identification des espèces pour tous les requins et les raies associés à la formation des pêcheurs, aux agents des pêches et au personnel douanier sur une base continue)	Etude via Consultants	POINTS FOC AUX	MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT – ONG - Secteur Privé - Institut de recherche						350.000.000
		Existence d'un mécanisme	Mise en œuvre de la stratégie	Campagne de sensibilisation	POINTS FOC AUX	MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT – ONG - Secteur Privé - Institut de recherche - Communauté des Pêcheurs						
A.6.1.2	Mettre en place un mécanisme favorisant le développement des connaissances sur les requins et les raies	Un mécanisme mis en place			POINTS FOC AUX	MIN. PECHE - MIN. ENVIRONNEMENT – ONG - Secteur Privé - Institut de recherche						

Communication ciblée											
A.6.2.1	Fournir des guides d'identification des espèces pour tous les requins et les raies associés à la formation des pêcheurs, aux agents des pêches et au personnel douanier sur une base continue.	- Nombre de guide élaborés et distribués - Nombre de session de formation Nombre de bénéficiaires	Elaborer un programme de recherche avec les instituts de recherche	Négociation avec les instituts de recherche ; recherche de financement (bourses); liste des besoins de recherche et annonce	POINTS FOC AUX	Min. Pêche - Min. Environnement - Institut de recherche - Communauté des Pêcheurs					350.000.000
A.6.2.2	Créer des supports éducatifs	- Nombre et types de supports éducatifs réalisés et distribués	- Elaborer des guides Organiser des formations	Conception et duplication	POINTS FOC AUX	Min. Pêche - Min. Environnement - MEN - ONG					
A.6.2.3	Créer un programme d'éducation environnementale	Programme d'éducation environnementale	Elaborer des curriculums, Faire l'insertion dans le programme scolaire	Conception et diffusion	POINTS FOC AUX	Min. Pêche - Min. Environnement - MEN - ONG					
			Développer et diffuser les supports d'information et d'éducation	Consultance	POINTS FOC AUX	Min. Pêche - Min. Environnement - MEN - ONG					

An underwater photograph showing a group of manta rays swimming in deep blue water. Sunlight rays filter down from the surface, creating a serene and slightly hazy atmosphere. The rays are seen from various angles, some swimming towards the camera and others away from it. A white rectangular box is overlaid on the right side of the image, containing the title text.

PMO PNGCRR
2020 - 2024



PLAN NATIONAL DE CONSERVATION ET DE GESTION DES REQUINS ET DES RAIES À MADAGASCAR



© WCS / Christelle R.



© WCS / Mozambique

2022 - 2026

PLAN NATIONAL DE CONSERVATION ET DE GESTION
DES REQUINS ET DES RAIES DE MADAGASCAR
2022 - 2026

Sommaire

Liste des tableaux	p.5
Mot du Ministre en charge de l'Environnement et de l'Ecologie	p.6
Mot du Ministre en charge des Ressources Halieutiques	p.7
Abréviations	p.8
Introduction	p.9
Partie 1: Cadre référentiel	p.10
1.1. Le Cadre international	p.11
1.2. Le Cadre régional	p.12
1.3. Le Cadre national	p.12
Partie 2: Enjeux	p.14
2.1. Les Enjeux écologiques	p.15
2.2. Les Enjeux économiques	p.16
2.3. La répartition géographique des requins à Madagascar	p.18
2.3.1. La liste des espèces présentes à Madagascar	p.18
2.3.2. Le Type de pêche existante à Madagascar	p.19
Partie 3: Cadre stratégique	p.20
3.1. Les objectifs stratégiques	p.21
3.2. Le dispositif institutionnel	p.21
3.3. Le Budget	p.21
3.4. Les Axes d'intervention	p.21
Liste des institutions participant à l'élaboration de ce plan	p.26
Synthèse des activités menées depuis l'élaboration de la feuille de route février 2018	p.27

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition géographique des espèces de requin à Madagascar

Tableau 2 : Amélioration de la collecte, le rapportage et l'utilisation des données
Tableau 3 : Renforcement de la politique et la législation

Tableau 4 : Renforcement des mesures de conservation et de gestion

Tableau 5 : Renforcement de la capacité régionale et nationale

Tableau 6 : Amélioration de la mise en conformité et la mise en vigueur des réglementations

Tableau 7 : Amélioration de la sensibilisation et communication

Mot du Ministre

en charge de l'Environnement et de l'Ecologie



Mot du Ministre

en charge des Ressources Halieutiques

Abréviations

WCS :	Wildlife Conservation Society
UNCLOS :	United Nations Convention on the Law of the Sea
CNUED :	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
FAO :	Food and Agriculture Organization
SSA :	Straddling and Highly Migratory Fish Stocks
CTOI :	Commission des Thons de l'Océan Indien
CPC :	Parties Coopérantes non Contractantes
CN :	Convention de Nairobi
OIO :	Océan Indien Occidentale
NPOA :	National Plan of Action
AMPA :	Agence Malgache de la Pêche et de l'Aquaculture
MoU :	Mémorandum d'Entente
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ZEE :	Zone Economique Exclusive
MPRH :	Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques
OS :	Objectif Stratégique
CITES :	Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora
INN :	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
AMP :	Aire Marine Protégée



Introduction

La pêche aux requins est une activité existant à Madagascar depuis plus de 100 ans. L'exportation des ailerons ou de la viande existait également à cette époque (Cooke, 1997).

Longtemps considérée comme étant sous-exploitée, la pêche aux requins a fait l'objet d'une promotion à l'initiative du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques et des organismes internationaux dans les années 1990, et depuis cette période, une augmentation significative du volume de ces pêcheries a été constatée (Anon, 1996). Mais en 2006, une forte baisse du taux de capture a été constatée (Cooke et al., 2003).

Les requins sont particulièrement importants pour les écosystèmes marins et leur déclin ne serait pas sans conséquence. En effet, les requins sont des espèces à faible fécondité, à croissance lente et à maturité tardive. Leur exposition à la surpêche les rendrait vulnérables.

D'autres menaces tels que le changement climatique, le développement des littorales et autres activités anthropiques pèsent sur l'écosystème marin et ses abritant (Worm et al., 2013).

En 2006, Madagascar a ratifié la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage incluant les requins et les raies. Par ailleurs, le pays s'aligne à la décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies instituant le Plan d'Action Internationale pour la Conservation et la Gestion des Requins.

Dans ce cadre, Madagascar se doit d'avoir un Plan National de Conservation et de Gestion Durable des Requins et des Raies. A ce titre, un atelier national qui a vu la participation de toutes les parties prenantes, sous l'égide du Ministère en charge de l'Environnement et de l'Ecologie et du Ministère en charge de la Pêche et des Ressources Halieutiques, en collaboration avec la WCS, a été organisé au mois de février 2018. A l'issue de cet atelier, une feuille de route nationale de conservation et de gestion des requins et des raies a été élaborée. Cette feuille de route fut la base de référence technique qui a servi aux acteurs œuvrant dans le secteur. Après un an d'exercice (2018 à 2019), tous ces acteurs ont décidé d'élaborer un Plan National de Conservation et de Gestion Durable des Requins et des Raies, décliné à partir de la feuille de route de février 2018. Le cadre politique et juridique dont dispose Madagascar permet l'application d'un plan de gestion efficace de la pêche afin de lutter contre les menaces sur les populations de requins et des raies.

Ce plan national devrait répondre aux objectifs suivants :

- > Améliorer les connaissances sur les espèces de requins et de raies et leur pêche, y compris leur rôle dans l'écosystème, afin d'assurer la conservation et la gestion ;
- > Veiller à ce que les pêches ciblées et les pêches accidentelles de requins et raies soient durables et correctement gérées ;
- > Améliorer le statut de conservation des requins et des raies dans la région grâce à la récupération des espèces en voie de disparition et à la restauration des espèces appauvries ; et améliorer leur contribution à l'intégrité de l'écosystème, aux moyens de subsistance de la communauté et aux économies nationales ;
- > Sensibiliser le public aux menaces pesant sur les requins et les raies et à leur habitat, et améliorer la participation du public et les activités de conservation ;

Partie 1 CADRE REFERENTIEL



© WCS

© Stella Diamant/Madagascar
Whale Shark Project



1.1. LE CADRE INTERNATIONAL

Au cours des vingt dernières années, des avancées majeures ont été enregistrées au niveau international en matière de conservation et d'exploitation durable des ressources marines.

> Selon la Convention Internationale sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, signée à Bonn le 23 juin 1979, les requins et les raies font partie des espèces migratrices de l'Annexe II, dont l'état de conservation est défavorable, et nécessitent la conclusion d'accords internationaux pour leur conservation et leur gestion, ainsi que celles dont l'état de conservation bénéficierait d'une manière significative de la coopération internationale qui résulterait d'un accord international.

L'objet de chaque accord sera d'assurer le rétablissement ou le maintien de l'espèce migratrice concernée dans un état de conservation favorable.

> En 1982, la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (United Nations Convention on the Law of the Sea – UNCLOS) a jeté les bases pour l'amélioration de la gestion des ressources marines ;

> En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) a adopté pour la première fois une approche holistique de la gestion environnementale, notamment dans le chapitre 17 de l'action 21 qui traite la conservation et l'utilisation durable des ressources marines vivantes en hautes mers.

> En 1995, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, sur proposition de la FAO, le Code de conduite pour des pêches responsables ainsi que la SSA (Straddling and Highly Migratory Fish Stocks)

> En 1999, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, le Plan d'Action International pour la Conservation et la Gestion des Requins initié par la FAO ;

> En 2006, dans sa résolution 61/105, l'Assemblée Générale des Nations Unies a demandé aux Etats d'adopter d'urgence des mesures pour appliquer intégralement le Plan d'Action International pour la Conservation et la Gestion des Requins en matière de :

* Captures de requins ciblées et non ciblées

* Pêche visant exclusivement les ailerons

* Pêche des espèces de grands migrants

* Elimination des obstacles au commerce du poisson et des produits de la pêche qui sont incompatibles avec leurs droits et leurs obligations au titre des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce, compte tenu de l'importance de ce commerce, surtout pour les pays en voie de développement;

L'objectif du Plan d'Action International est **d'assurer la conservation et la gestion des requins ainsi que leur utilisation durable à long terme.**

Ce plan représente une approche globale de la gestion des requins. Il met l'accent sur :

> La durabilité des captures

> L'évaluation des menaces pesant sur les populations et les habitats clés afin de permettre une gestion adaptative et la hiérarchisation des actions

> La contribution à la protection de la biodiversité et des écosystèmes

> L'encouragement de l'utilisation optimale des requins en interdisant la pratique du « finning »

> La collecte et la distribution de données sur les captures, les débarquements de requins, la biologie et le commerce de chaque espèce

> Le renforcement des capacités et assistances des pays concernés.

1.2. LE CADRE REGIONAL

Madagascar est membre de la CTOI ou Commission des Thons de l'Océan Indien. Dans sa résolution 1705 sur la conservation des requins capturés en association avec des pêcheries gérées par la CTOI, remplaçant la résolution 0505, la commission a fixé les mesures relatives à la capture, au stockage à bord et au débarquement des requins, applicables à tous les navires de pêche battant le pavillon des parties contractantes ou parties coopérantes non contractantes (CPC) et inscrits au registre CTOI ou autorisés à pêcher des thons ou des espèces apparentées gérées par la CTOI.

Par ailleurs, la CTOI oblige les CPC à déclarer chaque année leurs données sur les captures de requins, y compris les données historiques disponibles, conformément aux exigences et procédures de déclaration des données de la CTOI. La commission effectuera également les travaux de recherche nécessaires afin de renforcer la conservation et la gestion des requins dans les pêcheries de la CTOI et de faire une évaluation de l'état des stocks de toutes les espèces.

En avril 2017, lors de l'atelier technique régional de l'Océan Indien du Sud-Ouest sur les requins et les raies, accueilli par le Programme de biodiversité de la Commission de l'Océan Indien (COI) ; en collaboration avec la Convention de Nairobi (CN), Wildlife Conservation Society (WCS) et TRAFFIC ; une feuille de route régionale pour la conservation et la gestion durable des requins et des raies a été élaborée, identifiant des objectifs et des actions. Il a été convenu lors de cet atelier l'élaboration par chacun des Etats dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien d'une feuille de route régionale pour le OIO qui devrait être la référence pour l'établissement d'un plan d'action national (NPOA) pour la conservation et la gestion des requins et des raies.

1.3. LE CADRE NATIONAL

Madagascar a ratifié en juillet 2006 la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Cette convention confère les droits et responsabilités de chaque Etat membre en matière de protection des espèces migratrices, notamment celles qui sont considérées comme étant en danger (annexe I), à charge pour les Etats de l'aire de répartition de prendre les dispositions nécessaires à la conservation, la prévention ou la réduction des facteurs qui mettent en danger lesdites espèces ; et celles dont l'état de conservation est jugé défavorable, nécessitant ainsi un accord entre les parties (annexe II).

Sur le plan politique, Madagascar a élaboré la Lettre de politique bleue en 2014 qui présente la situation de référence du secteur de la pêche et de l'aquaculture et définit les orientations stratégiques du secteur pour les dix ans à venir. Il existe à Madagascar 11 aires marines protégées. La situation de référence de 2014 fait état des principales pêcheries, notamment celles qui sont stables (céphalopode, crabe de mangrove), menacées (crevette) et à développer (thonidés, poissons démersaux). La pêcherie crevettière est la plus menacée dans la mesure où elle a été pleinement exploitée jusqu'en 2013 puis a connu une diminution considérable de la production. Il est reconnu que 60% de la production halieutique est fournie par les petits pêcheurs et aquaculteurs. Le secteur est reconnu comme étant un véritable créateur de richesse malgré qu'il soit en déficit. L'allocation budgétaire de l'Etat au secteur se fait par voie du ministère sous forme d'investissement public (avec moins de 0,25% du budget de l'Etat) et par l'AMPA (Agence Malgache de la Pêche et de l'Aquaculture). L'aquaculture a également été fortement développée et a bénéficié de l'appui de plusieurs projets.

La politique recommande de revoir les textes réglementaires et l'allocation budgétaire, de prévoir des mesures de gestion efficace, de reconstituer le stock, de renforcer le système de contrôle, de renforcer les capacités humaine et matérielle du ministère, de développer un bon système d'informations et de redynamiser les organismes privés.

Sur le plan juridique, la loi n° 2015 -053 portant Code de la pêche et de l'aquaculture fixe que les



ressources halieutiques font partie du patrimoine national et que le renforcement de l'autorité de l'Etat doit être instauré. Dans son article 16, il a été stipulé que la capture, la manutention, la transformation, la distribution et la commercialisation des produits de la pêche, y compris les requins et les raies, doivent être exercées dans le cadre de l'exploitation durable des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques en vue notamment :

- ◇ d'empêcher les effets de la surexploitation ;
- ◇ de protéger la diversité aquatique, prévenir et réduire le gaspillage des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques par l'utilisation d'engins ou de techniques sélectives et la pratique de la pêche responsable, dans le respect de la protection de l'environnement ;
- ◇ d'évaluer et de se prémunir des effets environnementaux résultant des activités humaines préjudiciables aux ressources halieutiques et aux écosystèmes aquatiques ;

Ainsi, la planification et la régulation de l'effort de pêche obéissent à la préservation du potentiel aquatique disponible et à son utilisation durable.

En 2017, Madagascar a signé le Mémorandum d'Entente (MoU) sur les requins et les raies. Le Mémorandum est un instrument international juridiquement non contraignant qui vise à rétablir un statut de conservation favorable pour les espèces de requins menacées d'extinction au niveau mondial. Il complète les accords internationaux existants sur la conservation de la faune, les accords de pêche et les organisations régionales de gestion des pêches. Le plan de conservation adopté par les signataires repose sur cinq objectifs:

- ◇ sensibiliser davantage le public aux menaces pesant sur les requins;
- ◇ améliorer la compréhension des populations de requins migrateurs grâce à la recherche;
- ◇ veiller à ce que les pêcheries de requins dirigées et non dirigées soient durables;
- ◇ protéger les habitats critiques et les corridors migratoires; et
- ◇ renforcer la coopération nationale, régionale et internationale.

A la suite de la signature de ce MoU, Madagascar devrait :

- ◇ désigner un point focal (chose faite) qui sera chargé de la communication entre les signataires et de la coordination des mesures et activités de mise en œuvre au titre du mémorandum d'accord.
- ◇ s'efforcer d'adopter, de mettre en œuvre et de faire respecter les mesures juridiques, réglementaires et administratives appropriées pour conserver les requins migrateurs et leurs habitats, dans un esprit de consensus, de coopération et de soutien mutuel et dans la mesure des ressources disponibles.
- ◇ s'efforcer de coordonner leurs efforts, coopérer dans les situations d'urgence nécessitant une action internationale concertée; prendre les mesures appropriées pour le rétablissement des populations de requins; échanger des informations et s'entraider pour l'application du mémorandum d'accord sur les requins, en particulier dans les domaines de la recherche et de la surveillance.

Par ailleurs, les lois n° 2018-026 portant refonte de certaines dispositions de la loi sur le Code de la Pêche et de l'Aquaculture et 2018-025 relative aux zones maritimes de l'espace maritime sous la juridiction de la République de Madagascar sont adoptées pour confirmer les dispositions prises par l'Etat Malgache en matière de réglementation de la pêche et des ressources halieutiques.

Enfin, en février 2018, une feuille de route nationale de conservation et de gestion des requins et des raies qui a fait l'objet d'une communication verbale en conseil du gouvernement a été élaboré. La feuille de route a initié en septembre 2017 avec les différentes parties prenantes œuvrant sur les deux taxons.

Partie 2 ENJEUX



© Stella Diamant/Madagascar Whale Shark Project

© WCS / Greenpeace

2.1. LES ENJEUX ECOLOGIQUES

Le sud-ouest de l'Océan Indien constitue un refuge pour les requins et les raies dans le monde. En effet, 25% des espèces existantes avec au moins 211 espèces de requins et de raies y sont présents (Kiszka & van der Elst 2015). Sur ces espèces, 56 sont endémiques telles que la raie guitare de Zanzibar. 28% des débarquements de capture de requins mondiale provient de l'Océan Indien (WCS).

Les stocks de requins constituent une des ressources marines, qui aujourd'hui est en danger dans le monde. Plusieurs raisons en sont les causes, entre autres les activités anthropiques. Au moins 25% de ces espèces sont menacées par la surpêche, le changement climatique, la dégradation d'habitat et l'aménagement du littoral. Globalement, une diminution de 70 à 80% des populations de requins et une menace d'extinction de 30% des espèces de requins et de raies ont été constatées depuis ces dernières années. Toutefois, il existe un grand nombre d'espèce dont la situation est encore méconnue (futura-science.com).

Le requin est caractérisé par une évolution de cycle de vie assez longue (10 à 80ans selon les espèces). Ils se développent très lentement, et la maturité sexuelle est tardive, suivi d'une faible fécondité (FAO, 1999). Sa présence est un meilleur indicateur de l'état de santé des écosystèmes, la grande longévité et leur fragilité font des requins les meilleurs témoins de la bonne santé de l'écosystème. Les requins sont également bénéfiques pour l'écosystème des récifs coralliens car ils permettent de maintenir la chaîne alimentaire et les stocks de poissons, de recycler les nutriments, de réduire les maladies, et de réguler les espèces envahissantes. La capture des requins, qui étant au sommet de la chaîne alimentaire entraîne une perturbation de l'écosystème, alors que ce dernier est un maillon régulateur de la biodiversité aquatique.

L'arrivée des techniques modernes engendre une augmentation du rendement de la pêche dont la diversification des captures. Des spécimens connus ou non sont extraits par n'importe quelle technique de pêche, la chaîne alimentaire de l'écosystème marin est ainsi exploité. Selon le WWF, près de 73 millions de requins seraient tués chaque année pour assouvir les demandes du marché

Selon une étude récente, tous les océans sont aujourd'hui touchés par la surpêche. Et l'« extinction écologique provoquée par la surpêche précède en ampleur toutes les autres sources humaines de perturbations, omniprésentes, pour les écosystèmes côtiers, y compris la pollution, la dégradation de la qualité des eaux et la part anthropique du changement climatique. Les abondances historiques des espèces de grands prédateurs ont été fantastiquement élevées par comparaison avec les observations récentes. Des données paléocéologiques, archéologiques et historiques montrent que des décalages temporels en décennies ou siècles ont eu lieu entre le début de la surpêche et des modifications conséquente dans les communautés écologiques, car les espèces non pêchées du niveau trophique similaires ont assumé les rôles écologiques des espèces surexploitées jusqu'à ce qu'elles soient elles-aussi surexploitées ou au contraire meurent de maladies épidémiques liés à la surpopulation ».

Madagascar compte 83 espèces d'élastomobranche réparties en 59 espèces de requins et 24 espèces de raies (Van der Elst RP et Everett BI, 2015)¹. Malheureusement, 37 espèces dont 22 espèces de requins sont classées « menacées » et 27 espèces sont classées « données insuffisantes » selon la Liste rouge de l'UICN. Selon le rapport régional relatif à la situation des requins et des raies, il existe de nombreuses pêcheries légales et illégales de requins dans les eaux malgaches, les captures de requins et de raies ont considérablement diminué ces dernières années.

Il est donc nécessaire d'améliorer la gestion des requins et des raies ainsi que les informations y afférentes.

¹ En 2012, l'on avait recensé 119 espèces d'élastomobranche réparties en 80 espèces de requins, 37 espèces de raies et 02 espèces de chimère (Cook et al, 2012) »

2.2. LES ENJEUX ECONOMIQUES

La pêche aux requins tient un rôle important et la demande de certains produits de requins ne cesse de s'accroître aussi bien sur les marchés locaux et qu'internationaux. Le marché international de requins, qui varie entre 400 à 550 millions de dollars par an incite à la pêche illicite. La présence de navires étrangers sans licence dans la ZEE de Madagascar avec des prises allant jusqu'à 50.000 tonnes par an est confirmée. D'autre part, certains palangriers autorisés aux captures accessoires de requins dépassent souvent illégalement le taux de capture admissible (20%). De plus, les requins capturés par les chalutiers industriels ne sont pas débarqués à Madagascar. Le pays ne tire formellement pas profit de cette pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Pourtant, les quantités débarquées sont loin d'être négligeables. En effet, la capture annuelle de requins varie entre 700 000 et 1,5 millions de tonnes. La FAO (2003) estime que les Chondrichthyens représentent 0,65 % des captures mondiales accidentelles et 0,85% des captures mondiales directes, ce qui se traduit par 789 000 tonnes. Les captures ont considérablement accru de 271 800 tonnes en 1950, par l'expansion des pêcheries à palangres, l'escalade de la valeur marchande de l'aileron de requin et des augmentations globales de la production mondiale de poisson.

Pour ce qui est de la consommation humaine, l'exploitation des requins date depuis une période millénaire.

La consommation d'ailerons de requins comme nourriture dans la culture asiatique date depuis longtemps. Ce plat fait partie des menus dit formels. Le potage d'ailerons est devenu un point d'orgue pour les repas d'affaires, les mariages, etc (www.requin.eu).

L'Asie a été longtemps le moteur du commerce d'ailerons de requin. Les ailerons sont traités et envoyés dans diverses régions pour la consommation ou réexpédiés pour une redistribution dans le monde. Le commerce d'ailerons est rentable, variant de 600 euros et 4000\$ le kilogramme (Shark Inn, 2004). Le prix d'aileron de requin sur le marché local malgache atteint jusqu'à 52 dollars le kilogramme.

Pour ce qui est de la viande, Taiwan est le premier producteur et consommateur de viande de requins. Taiwan figure parmi les pays autorisant la pêche de requin baleine, malgré son inscription à la Convention de Bonn. La pêche de requin baleine excessive provoquera à court terme des menaces sérieuses à l'espèce voire à sa disparition à plus ou moins long terme (Philippe Lallet, 2005).

A Madagascar, la capture de requins était une source de revenus aussi bien pour la communauté de pêcheurs que pour les institutions locales (la redevance de collecte des requins par an s'estime à 1.600.000 Ariary). Malgré que le secteur soit en déclin, la pêche aux requins reste une activité des pêcheurs traditionnels car elle constitue une source de revenus supplémentaires. Selon eux, la période propice à la pêche se trouve entre novembre et mars, période justifiée par la taille et le poids des requins et où, janvier reste le mois qui rapporte le plus (WCS, enquête socio-économique 2018-2019).

Les pêcheurs artisanaux quant à eux disposent d'un meilleur équipement pour capturer les requins, les gros poissons et les raies. Une estimation fiable des prises n'est toutefois pas disponible mais les pêcheurs affirment qu'elles sont en baisse. En général, les pêcheurs artisanaux gagnent entre 200.000 ariary à 1.000.000 ariary pour deux mois de pêche et rares sont ceux qui sont propriétaires de bateau. Des acheteurs chinois et entreprises chinoises assurent la transformation et l'acheminement des produits jusqu'à la mise en marché au niveau international, particulièrement le marché asiatique (WCS, enquête socio-économique et enquête sur le marché local, 2018- 2019).

La pêche industrielle de requins est de façon accessoire. Depuis 1990, des pêcheries industrielles de requins ont reçu une agrégation même si l'accord pour certains n'a plus été renouvelé. D'autres accords de



pêche industrielle ont été signés par le Gouvernement soit pour des travaux d'expérimentation soit pour une prospection.

C'est dans les années 1990 et au début des années 2000 que les exportations ont connu une croissance rapide. Les productions et exportations enregistrées durant ces années ont permis de constater une nette amélioration du rendement. Les nageoires de requins ainsi que leur viande font surtout objet d'exportation. Le foie est mangé ou transformé en huile pour les villageois mais un vrai marché international d'huile de requin n'existe pas encore. Les dents sont destinées à la vente aux touristes (FAO, 2009).

Madagascar ne fait pas partie des contributeurs importants aux captures de requins mondiales (FAO, 2009) et le pays n'a pas non plus les moyens de contrôler de manière fiable ses pêcheries. Quoiqu'il en soit, les chiffres disponibles montrent qu'il y a une surexploitation.

Sur le commerce international, la quantité exportée par Madagascar varie d'une année à une autre mais force est de constater une forte régression depuis 2013 faute d'une politique claire de gestion (conservation et exploitation). De 1995 en 2003, la quantité exportée n'a cessé de varier entre 1300 t à 20.000 t. De 2004 à 2013, elle a connu une forte augmentation et tournait entre 30.000 t à 40.000 t. Par contre, à partir de 2013, une chute considérable a été enregistrée, à titre d'hypothèse, il y a une défaillance sur le système de contrôle de déclaration soit les espèces font face à une diminution spectaculaire.

Si en 2017, Madagascar a exporté officiellement de l'aileron de requins de 14 673 kg et que l'aileron représente 7% du poids total d'un requin dont la moyenne est estimée à 1.000 kg, la quantité de requins tués par « shark finning » est estimée à 210 individus.

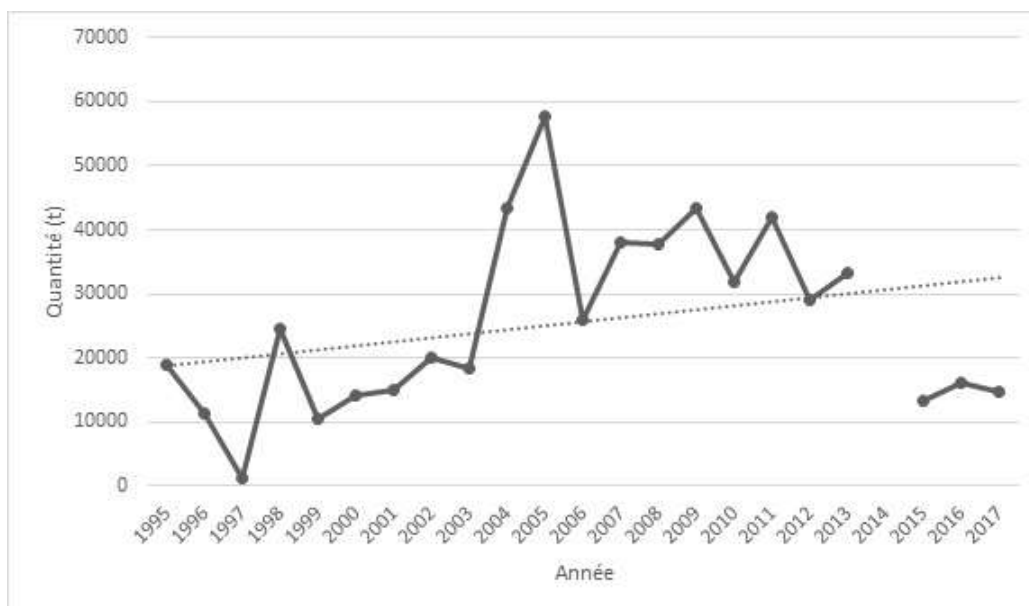


Figure 1 : Taux de prise accessoire (pêche industrielle) des requins

Source : Statistique du MPRH

Enfin, pour une utilisation non destructive des requins, l'écotourisme marin serait également une piste à exploiter.

2.3. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES REQUINS À MADAGASCAR

2.3.1. Liste des espèces présentes à Madagascar

Le tableau ci-après résume la répartition d'espèces de requin par région existant dans les zones côtières de Madagascar. Les données ont été récoltées sur la base des prises des pêcheurs traditionnels et artisanaux.

Région	Nombre d'espèce existante	Espèces les plus capturées
Nord-ouest/Nord/Nord-est	20	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Requin marteau halicornes (<i>Sphyrna lewini</i>) ◇ Requin à pointes noires ◇ Requin taupe (<i>Odontaspis ferox</i>) ◇ Requin à queue tachetée (<i>Carcharhinus sorrah</i>) ◇ Requin tigre (<i>Galeocerdo cuvier</i>) ◇ Requins gris du récif (<i>Carcharhinus amblyrhynchos</i>) ◇ Requin balestrine (<i>Carcharhinus amboinensis</i>) ◇ Requin longimane (<i>Carcharhinus longimanus</i>)
Est	14	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Requin marteau halicorne (<i>Sphyrna lewini</i>) ◇ Requin soyeu (<i>Carcharhinus falciformis</i>)
Sud-est	8	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Requin marteau halicorne (<i>Sphyrna lewini</i>)
Sud-ouest	11	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Requin marteau halicorne (<i>Sphyrna lewini</i>)
Ouest	12	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Requin marteau halicorne (<i>Sphyrna lewini</i>) ◇ Requin soyeu (<i>Carcharhinus falciformis</i>)

Source : Gouvernance nationale et analyse de la chaîne de valeur des pêcheries de requins à Madagascar



2.3.2. Type de pêche existante à Madagascar

Selon le décret n°94-112 du 18 février 1994 qui fixe la réglementation générale de la pêche à Madagascar, il existe trois types de pêche :

- ◇ la pêche à petite échelle, à pied ou en pirogue exercée autour de Toliara et Nosy-Be
- ◇ la pêche artisanale qui se caractérise par l'utilisation de bateau à moteur de moins de 50 CV exercée à Mahajanga, Nosy Be, Diégo Suarez et Antongil
- ◇ la pêche industrielle avec les bateaux à moteur de plus de 50 CV dont la pêche hauturière industrielle du thon et d'orpie à la palangre dans la zone économique exclusive (ZEE) de Madagascar et où la prise de requin représente 10% de la prise totale. La pêche au thon à la senne dans la partie nord de la ZEE avec 0,5% de prise accessoire de requins ; la pêche industrielle démersale de poissons à nageoires à Mahajanga qui capture un grand nombre de requins ; et le chalutage industriel de crevettes en eaux peu profondes sur la côte ouest mais la prise accessoire de requin reste inconnue.

Conscientes des enjeux écologiques, socio-économiques des requins et raies, diverses entités interviennent dans les actions liées à la conservation et la gestion durable des requins et raies : suivis/recherches scientifiques, suivi des captures, gestion de la pêcherie, sensibilisation et l'éducation environnementale sur les deux taxons au niveau des communautés côtières, promotion d'activités alternatives à la pêche. Ces entités regroupent : (a) le Ministère en charge de l'Environnement et le (b) Ministère en charge de la pêche via leurs départements techniques et structures décentralisées respectifs dont le Centre d'Etude et Développement des Pêches (CEDP), département en charge de l'Economie Bleu et Verte au niveau du Ministère en charge de l'Environnement, l'Observatoire de la Pêche, (c) les centres de recherches : Centre National de la Recherche Océanographique (CNRO), Institut Halieutiques et des Sciences Marines (IHSM), (d) ONGs oeuvrant dans la gestion des ressources marines : Blue Ventures (BV), Conservation Centrée sur la Communauté Madagascar (C3), Opti-Pousse Haie, WCS, WWF (...). Chaque entité intervient dans ses zones d'intervention, sur des thématiques spécifiques.

Le présent plan d'action permettra de renforcer, de consolider et d'étendre ces différentes interventions.



Partie 3 CADRE STRATEGIQUE



3.1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif principal

Conserver et gérer de façon efficace des requins et des raies afin d'assurer leur utilisation optimale, à long terme et durable, et de maintenir leur fonction écologique.

Objectifs stratégiques

- ◇ OS 1: Améliorer la collecte, le rapportage et l'utilisation des données
- ◇ OS 2: Renforcer la politique et la législation
- ◇ OS 3: Renforcer les mesures de conservation et de gestion
- ◇ OS 4 : Renforcer les capacités régionale et nationale
- ◇ OS 5 : Améliorer la mise en conformité et la mise en vigueur des réglementations
- ◇ OS 6 : Améliorer la sensibilisation et communication

3.2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Pour la mise en œuvre de ce plan, deux structures vont travailler conjointement

- ◇ Un comité de pilotage composé de la :
 - * Direction Générale en charge du Développement Durable
 - * Direction Générale en charge de l'Environnement,
 - * Direction Générale en charge de la Pêche et de l'Aquaculture,
 - * Direction en charge du Développement de la Pêche

Ce comité va assurer le pilotage stratégique et politique de la gestion et les exploitations des requins et des raies. A cet effet, un décret interministériel de nomination des membres de comité sera pris en Conseil du Gouvernement avec une présidence tournante entre la Direction Générale de l'Ecologie et la Direction Générale des Ressources Halieutiques.

- ◇ Un comité de mise en œuvre technique et opérationnelle sera mis en place. Il est composé par :
 - * Des Points Focaux « Shark and Rays » : un point focal auprès du Ministère en charge de l'Environnement et un Point focal auprès du Ministère en charge de la Pêche
 - * Les Directions Techniques et/ou Points focaux des départements Ministériels touchées de près ou de loin par la gestion et la conservation des requins et des raies
 - * Les centres de recherche
 - * Les ONG opérant dans le secteur

3.3. BUDGET

Le budget de ce plan est estimé à 2.427.500.000 Ariary soit 694 000 USD dont la répartition est visible dans le plan de mise en œuvre.

3.4. AXES D'INTERVENTION

Chaque objectif stratégique est décliné en axe d'intervention et ligne d'activité principale.

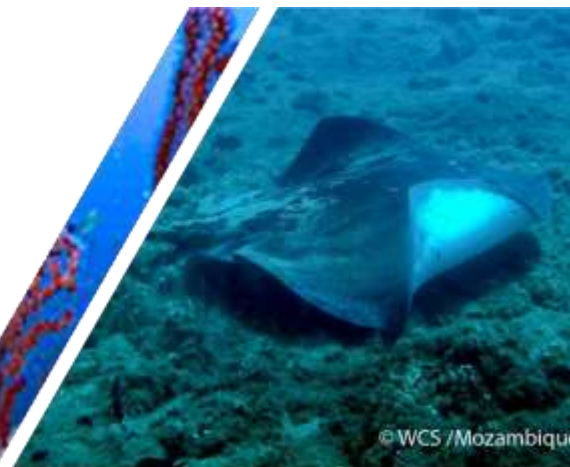
Objectif Stratégique 1 : Améliorer la collecte, le rapportage et l'utilisation des données

Axes d'interventions	Lignes d'activités
Capitalisation et consolidation des données	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Réaliser un état des lieux des données, des acteurs et des outils et identifier les lacunes par rapport aux besoins ◇ Améliorer et standardiser les outils de collecte de données ◇ Centraliser les données
Données biologique et écologique	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Effectuer un état de pêcheries sur les espèces de requins et de raie : suivi de la pêche et suivi bioécologique ◇ Elaborer une classification des espèces pour le cas de Madagascar ◇ Développer les connaissances sur les habitats critiques pour les requins et les raies tout au long de la SWIO ◇ Développer et mettre en œuvre des projets au niveau national pour collecter des données biologiques et écologiques sur les requins et les raies
Données sur les exploitations	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Mettre en œuvre des systèmes de suivi des captures pour les pêcheurs à petite échelle ◇ Mettre en œuvre des systèmes de suivi des captures pour les pêches commerciales / industrielles et les navires de pêche étrangers et les activités de pêche sportive
Données commerciales et économiques	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Etablir un programme national de surveillance du commerce de chondrichthyens au niveau national ◇ Améliorer le suivi et l'analyse des données sur l'exportation des requins et des raies ◇ Améliorer la connaissance de l'importance socioéconomique de la pêche des requins et des raies dans les pêches artisanales pour Madagascar



Objectif Stratégique 2 : Renforcer la politique et la législation

Axes d'interventions	Lignes d'activités
Cadre politique	<ul style="list-style-type: none">◇ Mettre en œuvre les Accords internationaux et régionaux ratifiés sur la conservation et la gestion des requins et des raies◇ Promouvoir la planification de la conservation des espèces de requins menacés et les raies de Madagascar◇ Elaborer un texte sur classification des espèces pour le cas de Madagascar◇ Elaborer une politique nationale pour la conservation et la gestion des chondrichthyens
Cadre juridique et réglementaire	<ul style="list-style-type: none">◇ Faire une revue, réactualiser et s'assurer de l'application des textes juridiques et réglementaires relatifs au commerce des produits des requins et des raies◇ Établir des régimes de gestion complets pour le commerce des produits de requins et des raies, y compris la mise en œuvre des mesures du CITES pour les requins◇ Formuler des avis de commerces non préjudiciables pour les espèces de requins et des raies -CITES



Objectif Stratégique 3 : Renforcer les mesures de conservation et de gestion

Axes d'interventions	Lignes d'activités
Capitalisation des bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Identifier les meilleurs modèles pratiques pour une meilleure gestion de la pêche ciblée de chondrichthyens menacés dans les pêches à petite échelle, diffuser et répliquer (Suivi de pêche; Suivi bioécologique) ◇ Identifier les meilleurs modèles pratiques pour réduire la pêche accidentelle de chondrichthyens menacés dans les pêches à petite échelle, diffuser et répliquer (Suivi pêche; Suivi bioécologique) ◇ Identifier les meilleurs modèles de cogestion communautaire qui intègrent, diffusent et répliquent des mesures pour la conservation des requins et des raies
Renforcement des mesures	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Établir des mesures pour réduire la mortalité par pêche des requins et des raies conformément à l'Approche de précaution de la FAO pour les pêches de capture et le Code de conduite pour une pêche responsable ◇ Promouvoir les mesures d'atténuation des prises accessoires de requins et des raies ◇ Élargir l'utilisation des zones de non-prise pour contribuer à la conservation et à la gestion des requins et des raies, en particulier pour protéger les espèces endémiques menacées dans la région ◇ Utiliser les AMP transfrontalières dans l'OIO ◇ Renforcer les contrôles et surveillances



Objectif Stratégique 4 : Renforcer la capacité régionale et nationale

Axes d'interventions	Lignes d'activités
Capacité au niveau regional	<ul style="list-style-type: none">◇ Contribuer à l'établissement d'un groupe de travail sur les requins et les raies◇ Contribuer à l'établissement d'un centre de capacité régional sur les requins et raies
Capacité nationale	<ul style="list-style-type: none">◇ Mettre en place un mécanisme propre et pérenne pour la disponibilité des ressources financières, matérielles et techniques nécessaires◇ Mettre en place un mécanisme d'échange au niveau des entités nationales◇ Améliorer la capacité des observateurs

Objectif Stratégique 5 : Améliorer la mise en conformité et la mise en vigueur des réglementations

Axes d'interventions	Lignes d'activités
Niveau national	<ul style="list-style-type: none">◇ Améliorer la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion en termes d'engagements au titre des conventions internationales◇ S'attaquer à tous les aspects de la pêche INN des requins et des raies et du commerce des produits illicites de requins INN
Niveau local	<ul style="list-style-type: none">◇ Diffuser et répliquer des mesures efficaces de surveillance et de contrôle dirigées par la communauté dans des zones cogérées SMART ou similaires

Objectif Stratégique 6 : Améliorer la sensibilisation et la communication

Axes d'interventions	Lignes d'activités
Communication de masse	<ul style="list-style-type: none">◇ Effectuer des campagnes nationales et régionales sur la conservation et la gestion des requins et des raies◇ Mettre en place un mécanisme favorisant le développement des connaissances sur les requins et les raies
Communication ciblée	<ul style="list-style-type: none">◇ Fournir des guides d'identification des espèces pour tous les requins et les raies, associé à la formation des pêcheurs, aux agents des pêches et au personnel douanier sur une base continue◇ Créer des supports éducatifs◇ Créer un programme d'éducation environnementale

Liste des Institutions participant à l'élaboration de ce plan

- ◇ Ministère en charge de l'Environnement et de l'Ecologie
- ◇ Ministère en charge de la Pêche et des Ressources halieutiques
- ◇ Ministère en charge du Tourisme
- ◇ Ministère en charge du Commerce
- ◇ Centre National de Recherches sur l'Environnement
- ◇ Centre National de Recherches Océanographiques
- ◇ Institut Halieutique et des Sciences Marines
- ◇ Unité de Gestion Intégrée des Zones Côtières
- ◇ Wildlife Conservation Society
- ◇ Community Centred Conservation
- ◇ Conservation International
- ◇ World Wildlife Fund
- ◇ Madagascar National Park
- ◇ Blues Ventures
- ◇ Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs de Crevettes à Madagascar
- ◇ Association des Pêcheurs



Synthèse des activités menées depuis la feuille de route, septembre 2017

- Mise en place du Groupe de travail sur les requins et raies
- Elaboration du Plan National de Conservation et de Gestion Durable des Requins et des Raies à Madagascar ainsi que du Plan de Mise en œuvre y afférent
- Suivi des captures de requins : CEDP/Ministère en charge de la pêche, WCS
- Amélioration des connaissances sur la population des requins et des raies au niveau :
 - De la Baie d'Antongil – WCS
 - De la zone autour de Nosy Be, incluant les AMP Ankivonjy et Ankarea – WCS et CNRO
 - De la zone de Toliara – Blue Ventures, Reef Doctors et WCS
 - Au Nord de Madagascar – C-3, incluant la région Diana, la région Sophia, la région Boeny
- Sensibilisation locale sur l'importance des requins et des raies
- Rapportage à l'échelle internationale sur les activités relatives à la conservation et à la gestion durable des requins et des raies à Madagascar : CITES 2018
- Présentation de la feuille de route durant la Conférence des Parties sur le MOU Requin et Raie – 3rd Requin (décembre 2018)

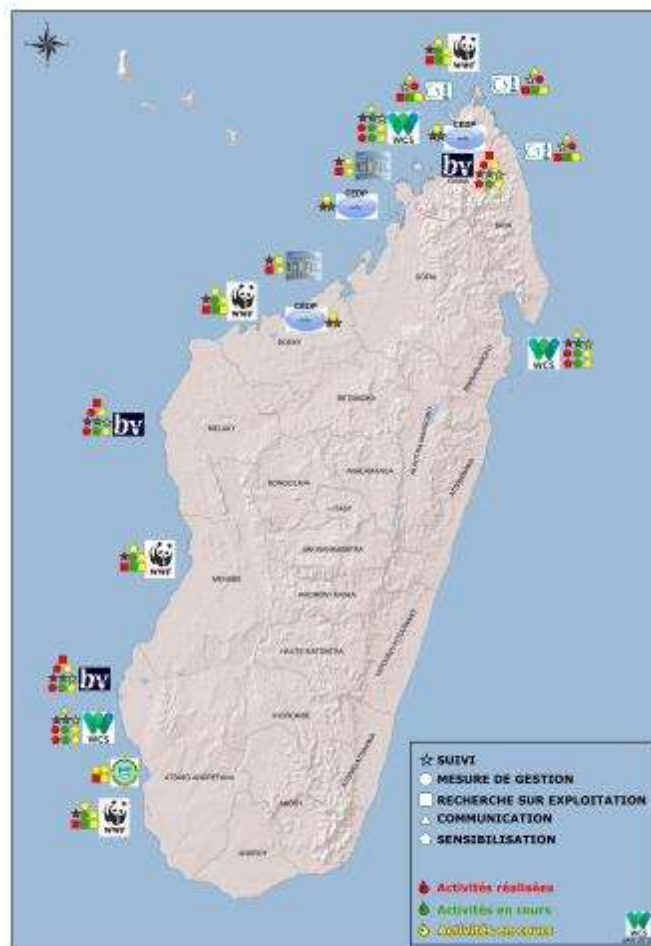


Figure 2 Carte des acteurs travaillant sur les requins et raies, Janvier 2018



PNGCRR

2020 - 2024